|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |
|  |  | Genève, le 26 mai 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 107** | – Aux Administrations des États Membres de l'Union |
| **Tél.:** | +41 22 730 6356 | **Copie:**  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  – Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | [tsbsg15@itu.int](mailto:tsbsg15@itu.int) |
| **Objet:** | **Questionnaire sur les aspects pratiques et techniques du partage des infrastructures optiques extérieures entre plusieurs opérateurs** | |

Madame, Monsieur,

1 À sa dernière réunion (Genève, 17-28 avril 2023), la Commission d'études 15 a décidé, dans le cadre des études effectuées au titre de la Question 7/15 (Connectivité, exploitation et maintenance des infrastructures physiques optiques), d'établir un questionnaire, comme indiqué ci-après, afin de recueillir des informations générales détaillées sur les questions relatives au partage des infrastructures optiques extérieures.

Questionnaire sur les aspects pratiques et techniques du partage des infrastructures optiques extérieures entre plusieurs opérateurs

**Éditeurs**: M. Chihiro Kito (NTT, Japon), chihiro.kito@ntt.com; et M. Rwililiza Bigondo Alexis (RURA, Rwanda), alexis.rwililiza@rura.com

Ce questionnaire vise à élaborer un document de l'UIT-T qui permettra:

– de définir les composants optiques nécessaires au partage et pour répondre aux prescriptions des interfaces techniques;

– de fournir des modèles de configurations d'infrastructures partagées et leurs points de démarcation;

– de fournir les informations dont les propriétaires d'infrastructures peuvent tenir compte lors du partage des installations extérieures entre plusieurs opérateurs.

Une fois que ce questionnaire aura été rempli et soumis par les États Membres, les éditeurs de la Question 7/15 entreprendront de nouveaux travaux afin d'étudier les orientations à donner pour le partage et la mise en place d'installations optiques extérieures.

**Questionnaire en ligne:** [https://www.research.net/r/BYD9Y2L](https://eur03.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.research.net%2Fr%2FBYD9Y2L&data=05%7C01%7Ctsbsg15%40itu.int%7C10a4cf968fd54be8ca3f08db5d3709d9%7C23e464d704e64b87913c24bd89219fd3%7C0%7C0%7C638206263180602926%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C3000%7C%7C%7C&sdata=ZyQfrYNSECN1GzZUM8Y%2FsWgK5IOvY1%2FEjtrN33z9oyQ%3D&reserved=0)

2 Le délai pour les réponses est fixé au 29 septembre 2023 afin de laisser suffisamment de temps pour leur analyse avant la prochaine réunion de la Commission d'études 15, qui se tiendra à Genève du 20 novembre au 1er décembre 2023.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Seizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications